|  |
| --- |
| **COMMUNE**  **MODÈLE DE DÉLIBÉRATION - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SIÉML** |

L’an deux mille vingt, le…………….. à ………….. heures, le conseil municipal de ………………………., régulièrement convoqué le ……………….. deux mille vingt, s’est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances au siège de la mairie, sous la présidence de ………………, le Maire.

[…]

Vu l’article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l’article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriale ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d’énergies de Maine-et-Loire (Siéml), modifiés en dernier lieu par l’arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que la commune est membre du Siéml ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d’un représentant titulaire et d’un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant titulaire siégera au collège électoral de la circonscription élective de *[appellation courante du territoire intercommunal]* pour élire les délégués au comité syndical du Siéml ;

Considérant qu’il convient de désigner les représentants au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours ;

Considérant que pour la désignation des représentants de la commune, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant qu’il a successivement été procédé à l’élection au scrutin secret du poste de représentant titulaire et de représentant suppléant ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

* **désigne** comme représentants du Siéml :
* M./Mme … - représentant titulaire
* M./Mme … - représentant suppléant